



Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

Lettre aux amis de Saint Amon

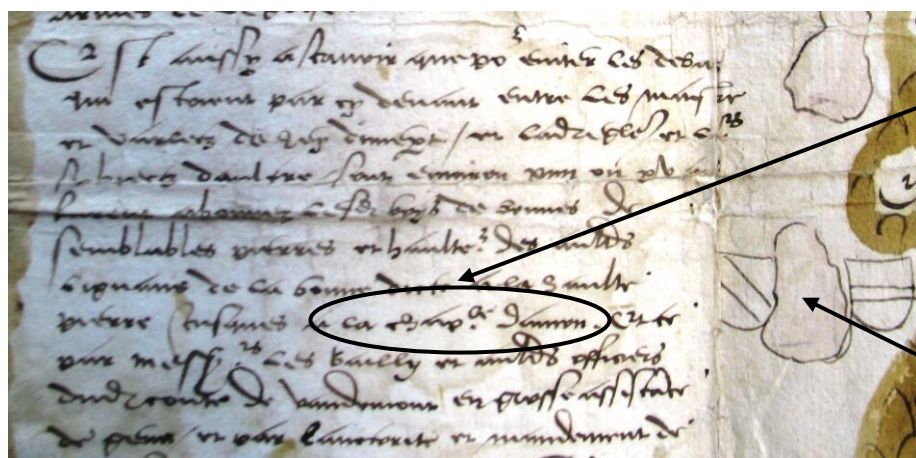
N° 13

25 juin 2020

Chers amis,

Voici la treizième « Lettre aux amis de saint Amon ». Il s'agit donc du premier anniversaire de la rédaction de ces lettres dont le principal but est de vous faire connaître l'avancement des travaux de recherches sur la vie du deuxième évêque de Toul, successeur immédiat de saint Mansuy, notre père dans la foi. L'autre raison de découvrir l'histoire du lieu où a vécu notre saint évêque de manière très large. En effet si nous voulons augmenter notre connaissance, il nous faudra parler des lieux où se trouvent les reliques de saint Amon et ceux qui ont porté le doux prénom de « Amon » et ils sont nombreux aux alentours de Favières et de Villiers-le-Sec en Haute-Marne.

Pour le moment nous allons examiner un manuscrit où il est fait mention de la chapelle de Saint-Amon. C'est grâce aux compétence de Solange que nous pouvons faire cette publication.

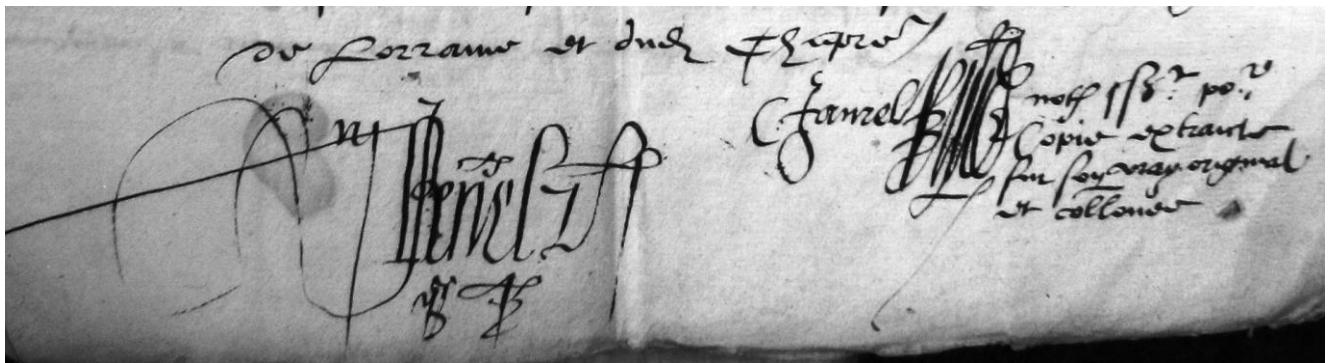
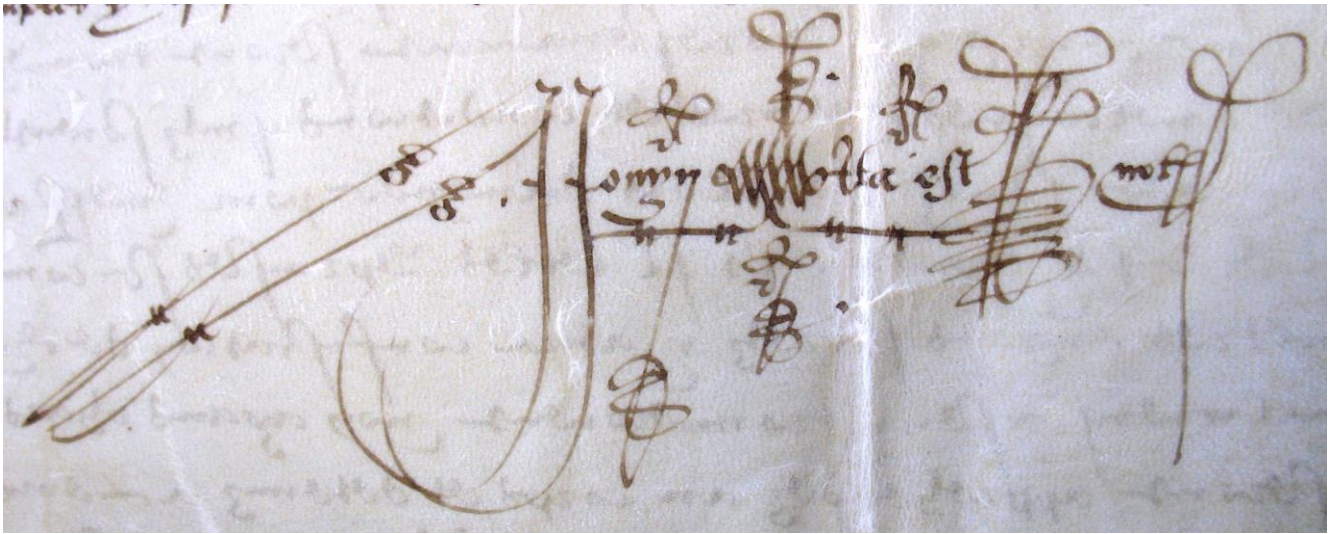


La chapelle
d'Aumon

Borne séparatrice entre les terres de Vaudémont (à droite avec les armes du comté) et les terres de l'évêché de Toul (à gauche avec les armes d'Antoine 1^{er} de Neuchâtel. 71^{ème} évêque de Toul, de 1461 à 1495).

C'est aussi à scavoir que pour éviter les débats qui étaient par cy-devant, entre le maistre et les varlets de Hey, dune part, et ladite église, l'autre, plusieurs subjets, sont environ XVIII ou XV, furent arbonnés les dits boys de bornes, de semblables et hautes pierres des aultres lignaux de la borne dite a la haulte pierre, ** à la **chapelle d'Aumon** et ce pour messieurs les bailly et aultres officiers dudit Comte de Vaudémont, en grosse et assisté de gens et de l'autorité et mandement de

Juste quelques mots un peu difficiles pour ceux qui voudraient s'initier à l'art de la paléographie.
Mais tout d'abord deux belles signatures toujours dans (AD 88 cote G 2384)



Le Château de Vicherey en 1536 (en haut et à droite du document)

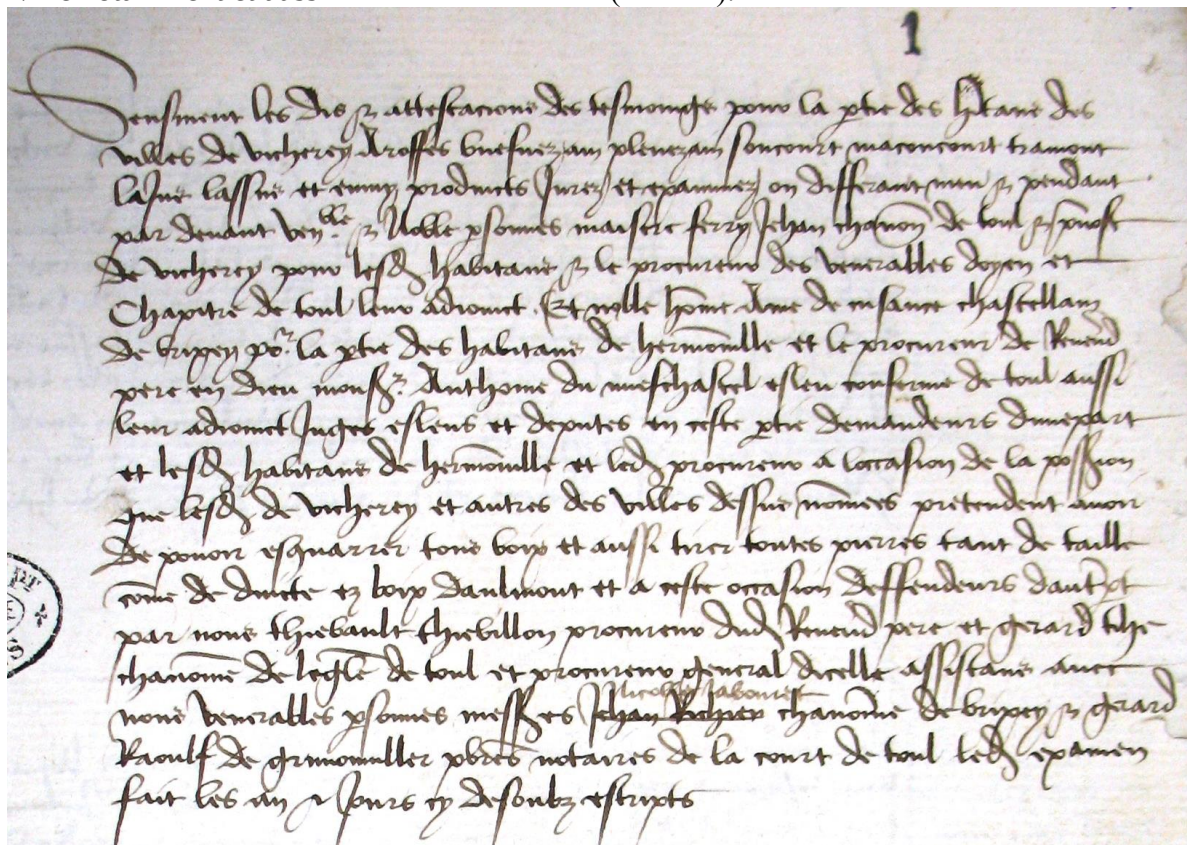
Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

Dans un autre document de la même liasse (AD 88 cote G 2384) nous trouvons des renseignements sur l'activité intense qui régnait en 1446, ce sera le sujet de la prochaine lettre.

Il est important de comprendre parfois les difficultés de lecture de ces vieux documents. On ne peut pas tout dépouiller, mais quand on sait que ces derniers traitent de notre sujet, il ne faut pas hésiter à utiliser les compétences de chacun pour ensuite les mettre en commun.

Voici le début d'un document qui est une enquête pour déterminer les dégâts causés, par les membres de certaines communautés (Vicherey, Tramont, Vandéleville, ...) dans les bois qui appartiennent à Harmonville notamment et aussi dans le bois d'Amon (Aumon).



S'ensuivent lettres et attestations des tesmoins pour la partie des habitants des villes de Vicherey Aroffe Beufvezain-aux-plevezain Soncourt, Maconcourt, Tramont Lasus, Lassus et Emmy (Emy), produict jurés et examinés on différant ** et pendant par devant vénérable et noble et formé maistre **Ferry Jean Chanon** de Toul, prévôt de Vicherey, pour lesdits habitants et le procureur des vénérables doyen et Chapitre de Toul leur adjoint. Et noble homme **Amé de Cusance** (Cousance) chastellain de Brixey pour la partie des habitants de Harmonville et le procureur de révérend père en Dieu monseigneur **Anthoine de Neufchastel** esleu confirmé de Toul, aussy leur adjoint Juges éleus et députés en ceste partie demandeurs d'une part Et lesdits habitants de Harmonville et ledit procureur, à l'occasion de la possession que lesdits de Vicherey et autres des villes que dessus nommées prétendent avoir de pouvoir esquarrez tous boys et aussy tirer toutes pierres de taille comme de d? en boys Daulmont et a ceste occasion déffendeur d'autre part par nous **Thiebaut Thiebillon**, procureur dudit révérend père et **Gérard Tihé?**, chanoine de l'église de Toul et procureur général d'icelle assistant avec nous vénérables personnes messire **Nicolas Tabouret**, chanoine de Brixey, et **Gérard Raoulf** de Grimonviller prêtres notaires de la court de Toul Ledit examen fait les an et jour, cy-dessous escripts.

Bonne lecture à tous, maintenant que nous sommes « déconfinés, libérés » je souhaite de bonnes vacances à ceux qui en prennent. Que saint Amon vous garde.

Jean-Claude L'Huillier

En 1638, une première reconnaissance des reliques a lieu, ce qui laisse supposer qu'on les possédait déjà depuis longtemps. (*Le procès-verbal a été conservé*).

Des faits que nous avons cités, on peut tirer les conclusions suivantes :

- Jusqu'à la translation faite par Hugues des Hasards¹, le corps de Saint Amon tout entier² reposait dans une châsse et était revêtu non seulement de sa robe, mais aussi de vêtements pontificaux.
- (8527) La châsse confectionnée en 1511 n'ayant plus qu'un mètre de longueur, il est évident que le corps n'y fut pas couché tout entier sur toute sa longueur de la châsse. Il est probable que plusieurs ossements, surtout le chef étaient tombés en morceaux ou en poussière³. On mit à part les ossements et étoffes qui furent donnés alors ou plus tard à l'église de Villiers-le-Sec⁴; le reste fut remplacé dans la nouvelle châsse, les ossements d'une part, de l'autre les vêtements et les étoffes.
- Cette châsse (*de 1511*) étant la plus précieuse de la Cathédrale de Toul, tant pour la matière que pour le travail, on y déposa successivement des reliques de plusieurs autres évêques de Toul, Saint Gérard, Saint Epvre, Saint Gauzelin et des esquilles enlevées à l'omoplate de Saint Mansuy, seul ossement de ce saint évêque que possédait la cathédrale de Toul.
- L'omoplate de Saint Mansuy était conservée dans un reliquaire spécial.
- La châsse de Saint Amon fut appelée « châsse de Saint Amon et des saints évêques de Toul ». Ce magnifique reliquaire existait encore en 1662⁵ et les ossements de Saint Amon y reposaient toujours, quoique le chapitre eut décidé en 1635 qu'on ferait confectionner pour les recevoir une châsse en forme de chapelle.
- Le 14 septembre 1718, le chapitre donne à la paroisse de Corcieux la moitié de l'os du coude de Saint Amon et à l'église de Chaligny la moitié de l'os du bras du même saint⁶.

Le 11 juillet 1790⁷, les chanoines présentant les malheurs qui menaçaient l'Église et craignant de perdre leur trésor de reliques, (8528) voulurent le sauver, en se le partageant, et députèrent trois d'entre eux pour faire ce partage. Voici ce qui fut donné des reliques de Saint Amon.

- À M. d'Hamonville : une parcelle des ossements.
- À M. de Saint Beaussan : l'extrémité d'un des gros os.
- À M. de Montal : un fragment d'os.
- À M. Ducrot : l'extrémité d'un os des bras.
- À M. Pallas : l'extrémité d'un os.
- À M. Sirejean : le tiers d'un os des bras.
- À M. d'Heudicourt : une parcelle d'os
- À M. de Jumillac : un fragment d'os et des parcelles du cilice, des vêtements et des sandales.
- À M. de Manessi : un os de la hanche, un os des bras et une dent.

¹ NDT : Il faudrait mieux parler de souhait de l'évêque Hugues des Hazard, puisque la châsse étant faite en 1511 et la translation des reliques en 1518, après la mort de l'évêque le 14 octobre 1517.

² Moins l'ossement laissé à l'abbaye et la mâchoire inférieure placée dans le buste en argent.

³ NDT : L'abbé Demange écrit cela alors que nous avons « connaissance » d'un crâne de saint Amon, contesté il est vrai, à Saulxerotte.

⁴ NDT : Une découverte tout à fait récente en juin 2020, a permis de connaître l'année de translation des reliques de saint Amon dans la paroisse de Villiers-le-Sec. Page 118 du Tome II, « *Le diocèse de Langres, histoire et statistique* » par l'abbé Roussel, Langres 1875 : « 15^{ème} curé de Villiers-le-Sec : **Nicolas Clerc**, né à Arbot, de 1592 environ (ou de 1595 au plus tard) jusqu'en 1635 où il meurt. Il s'agrége à la confrérie du Saint-Sacrement de Langres en 1606. C'était un prêtre très pieux et très zélé. Il fonda à Villiers-le-Sec les confréries du Rosaire et de l'Ange-Gardien ; **Il obtint en 1608 une relique très précieuse de saint Savinien, patron principal de la paroisse, et une autre de saint Amon (il est imprimé « Amand ») évêque de Toul, patron secondaire.** Il signait par humilité *prêtre indigne et curé inutile*. »

⁵ Inventaire des reliques trouvées dans le trésor de la cathédrale de Toul, le 6 septembre 1662.

⁶ NDT : La relique de saint Amon de Chaligny a été « égarée » durant les événements révolutionnaires.

⁷ NDT : Il est écrit par erreur 1890 sur le manuscrit.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

- À M. Gauthier : le gros os de la cuisse, le gros os de la hanche, deux os du bras, des lambeaux de cilice, des vêtements et des sandales.
- Et à M. Aubry, vicaire de la cathédrale : des fragments d'os.

Le 17 septembre de la même année 1790, le sarcophage fut rouvert avec l'autorisation du chapitre (11 juillet) donnée à MM. les chanoines Sirejean et Simon, et une vertèbre de Saint Amon, ainsi qu'une portion d'un os des bras furent donnés à M. Barthélémi⁸ chanoine de Toul et vicaire général d'Embrun. Le 31 mai 1810, ces deux reliques fidèlement conservées furent reconnues par Mgr. D'Osmond évêque de Nancy et demeurent depuis lors entourées d'une grande vénération dans la cathédrale de Nancy.

C'est probablement à ce moment que l'église de Praye-sous-Vaudémont reçut un fragment des sandales de Saint Amon par l'entremise de M. de Jumillac.

(8529) Quant aux autres reliques du même Saint, demeurées à la cathédrale, Monsieur Aubry les recueillit lorsque la révolution se fut emparé des châsses pour les envoyer à la monnaie⁹, puis les transféra à Saint Gengoult où il célébrait les offices paroissiaux.

C'est là que toutes les reliques qu'il avait sauvées, demeurèrent jusqu'à la première reconnaissance qui en fut faite sur sa demande en 1812 par Monsieur Brion¹⁰ vicaire général.

Le 12 juin 1793, la paroisse de Saulxerotte demandait et obtenait le chef de saint Amon qu'elle conserve précieusement, encore actuellement. Cette insigne relique a été l'objet de diverses reconnaissances dont nous donnons le détail plus loin.

Diverses autres églises ou chapelles possèdent des parcelles des reliques de saint Amon, mais nous n'avons pas les données suffisantes pour indiquer dans quelles circonstances elles furent mises en possession de ces trésors.

Catalogue des Reliques de Saint Amon

<i>Ville</i>	<i>lieu</i>	<i>Type de relique</i>
Toul	Cathédrale	
Toul	Saint Gengoult	
Toul	Maison-Dieu	
Saulxerotte	Église	
Villiers-le-Sec	Église	
Nancy	Cathédrale	
Corcieux	Église	
Chaligny	Église	
Puxe-Lalœuf	Église paroissiale	
Praye	Église	
Favières	Église paroissiale	
Favières	Chapelle des Sœurs	
Nancy	Chapelle du séminaire	
Saint Nicolas de Port	Église paroissiale	
Saint Nicolas de Port	Bénédictines du Saint Sacrement	

⁸ NDT : Edgard Auguin dans sa « Monographie de la cathédrale de Nancy » 1882, page 366 mentionne la dispersion des reliques par le Chapitre de Toul et la donation à la cathédrale de Nancy. Il relève que « M^r Claude Barthélémy, vicaire général du diocèse d'Embrun, chanoine de Toul, notre confrère : 1° une partie d'une côte de St Gérard et le haut de l'os de son bras ; 2° une vertèbre de St Amon et une partie de l'os de son bras ; 3° un fragment de la mâchoire de St Gauzelin ; 4° une parcelle de l'omoplate de St Mansuy ; etc. » daté du 27 septembre 1790, signé Sirejean, chanoine, président.

Il suit ensuite la procédure de reconnaissance des dites reliques le 24 mai 1810, et le procès-verbal du 31 mai 1810 qui nous assure la présence des reliques de saint Amon à la cathédrale de Nancy : « avons procédé à l'ouverture d'une boîte de sapin croisée d'un petit ruban de fil blanc, scellé à chaque extrémité du sceau du cy devant évêque de Toul, et y avons trouvé six enveloppes de papier blanc, scellées chacune du sceau dudit évêché, énonçant sur leurs étiquettes les reliques qu'elles contiennent, telles qu'elles avoient été faites, lors de la concession qu'en avoit obtenue Monsieur Barthélémy le vingt-sept septembre 1790, dont nous avons trouvé le brevet original en parchemin, signé : Sirejean et Simon. »

⁹ Les révolutionnaires envoyaient tout ce qui était métal précieux à « l'Hôtel de la Monnaie » de Metz pour y être fondu. C'est ainsi que la plupart des châsses du diocèse ont été volées pour être fondues, entre autres le Bras de saint Nicolas.

¹⁰ Joseph Nicolas BRION. RO : né le 20 novembre 1757 à Saint Mihiel. Ordonné à Paris en 1781. Vicaire général 10 décembre 1829. Mort le 27 septembre 1831.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

(8533) L'abbé Demange place à cet endroit une chronologie des faits par différents documents.

Document 1¹¹

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

..... cernentes ac sanctorum et aliorum corporum prædictorum reliquiæ, exceptis reliquiis sancti et gloriosi confessoris Dei præfati Amonis Tullensis episcopi, in ecclesiam Cathedralem Tullensem Ddudum translatis, ibidem reclusi suspicantes.

Document 2 : 1365

Au chapitre général des Cendres, on décide que l'on fera de nouveaux bancs en pierre auprès de l'autel majeur et une châsse en forme de chapelle pour y placer les reliques de saint Amon.

Document 3 : 1492¹²

Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo parto vase argento auro et gemmis preciose variato in modum capitis mitra pontificali decorati in quadragesime dominica die qua cantabatur in ecclesia oculi mei semper ad dominum¹³ post primam expletam circa horam octavam, campanis solemniter pulsatis et tedis ac luminaribus accensis, psallante choro antiphonam : *Ave gemma sacerdotum Tullensis ecclesiæ Amon gerens cor devotum etc.*, descense fuerunt reliquie corporis dicti sancti Amonis, secundi Tullensis episcopi, a loco eminenti quo jamdudum fuerant et erant super cathedras ministrorum, altaris collocata et, tabula sub corona deposita, per venerabilem dominum Johannem Roberti, decanum¹⁴, os mandibule subterioris una cum certis aliis reliquiis ejusdem corporis in dicto vase cum debita veneratione translatus, assistentibus una cum ecclesiasticis, justiciariis et civibus utriusque sexus perplurimis, mox residuum dicti corporis cum vestibus sepulture ejus necnon cilicio simul reperto sanctitatis ejus testimonium preferente in prefato loco decenter reposita sunt. Et choro divina prosequente itum est ad processionem per medium castrum et prefatum vas seu ymago capitis cum reliquiis hujusmodi sancti Amonis honorabiliter delatum et in reditu super struem tabule majoris altaris elevatum. Deinde servitium cum majore missa respondentibus organis magnifice expletum. Interea vero puer unus dudennis¹⁵ pulpitrum quo diebus solemnibus legitur evangelium juxta crucifixum ascenderat, qui etiam scalam parvorum organorum super collocatum ascendens, ex ipsa versus navem ecclesiæ coram altari sancti Martini ad pedes sedecim altitudinis casu cecidit indeque illesus et nichil mali sentiens quasi non cecidisset protinus abivit. In quo maximum miraculum et sanctitas prefati gloriosi confessoris ad effectum apparuit dum ipsum puerum in die solennitatis hujusmodi ad minimum ledi non permisit, sed et assistentes ammiratione et gaudio inestimabili replevit.

¹¹ NDT : Sans date.

¹² NDT : Tiré du manuscrit de la Bibliothèque Nationale MS 10018 page 248 tout à la fin du volume qui possède aussi page 198a une mention un bréviaire.

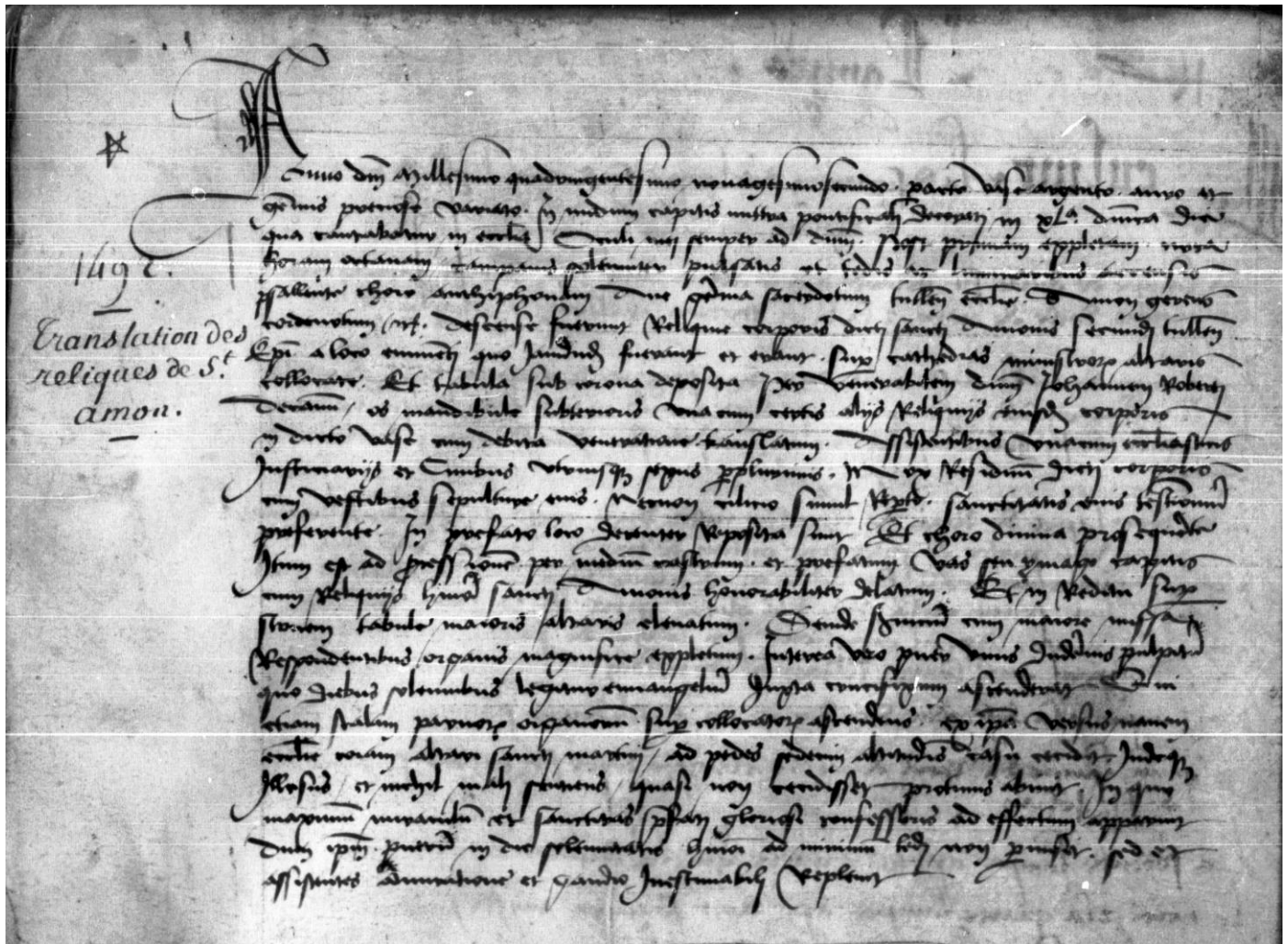
¹³ NDT : « Mes yeux restent toujours concentrés sur le Seigneur » (Psaume 25.15) pour le 3^{ème} dimanche de Carême.

¹⁴ NDT : Cf. Benoît Picard, *Hist. de Toul*, p. 163. Jean de Roberti, doyen du chapitre de Toul de 1484 à 1490. Normalement nous devrions voir écrit Thiéry de Darney, doyen de 1490 à 1502. Notre savant Capucin s'est sans doute trompé dans les dates des doyens. Il faut plutôt croire le manuscrit.

¹⁵ NDT : Pierre Marot écrit « dudennis » et l'abbé Demange met « Duderius ? » et au crayon « duobennis ».

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.



Reproduction de la page 248 du manuscrit de la Bibliothèque Nationale MS 10018.

Document 4 : 26 février 1508.

Domini ordinarunt quod fiat unum deretium pro reliquiis beati Amonis hujus Ecclesiæ 2^{di} episcopi reponendis ad discretionem Magistri Jos. Pelerin et magistri fabric. Et ad hoc impleant candelabrum argenteum quod est subtus corona et fiat aliud in ejus locum argentum (note au crayon G75, fol. CXVIII r°

Document 5 : 19 septembre 1511

Fuit conclusum transferre reliquias sancti Amonis que sunt super sedilia majoris altare hujus Ecclesiæ in capsam seu thecam argenteam noviter extractam. Et hoc fiat die synodi proxime quæ ... diescit et iam dies festi B(eati) Amonis pront fuit factum per D^{um} R.H.R. Patrem Christophorum episcopum Christopolitarum nensem, suffraganeum hujus diæcesis. (note au crayon B75, fol. VI^{xx}XIII r°

Document 6 : 23 octobre 1511

Charte de Hugues des Hazards, par laquelle, en présence de son clergé et d'une grande affluence de peuple avec toutes les solennités requises, cloches, orgues musicales, hymnes etc. ... il a transporté d'une vieille châsse de bois dans une nouvelle enrichie d'or d'argent et de pierreries, les reliques de St Amon, évêque et successeur immédiat de saint Mansuy, lesquelles reliques avaient été autrefois transférées de l'abbaye de St Mansuy où St Amon avait été inhumé par Hermann évêque.